

SÉANCE DU 26 MAI 2025

DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai à 20h00, les membres du conseil municipal de Marminiac dûment convoqués en date du 15 mai se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Mme Rachel FRENCH, maire

Présents : CESSAC Caroline, DESTAL Céline, FRENCH Rachel, GALIACY Benoît, FLORENTY Kévin, GARRIGOU Sarah.

Absent : LESSENNE Léopold,

Absents excusés : GOMEZ MONBRUN Patricia, FLORENTY Vincent, DIAZ Julie, PEYRIE Sabine

DESTAL Céline a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS

Mme le Maire Rachel FRENCH lit les comptes-rendus des délibérations de la séance précédente. Elle les soumet à l'approbation des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les délibérations et le procès-verbal.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-05-26-/01 – MODIFICATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION DU SDAIL POUR ACCOMPAGNEMENT DANS LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT BOURG LOCAL ASSOCIATIF ET LOGEMENT

Demande d'élargissement de la mission d'accompagnement par le SDAIL dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment centre bourg, pour inclure le marché du nouveau maître d'œuvre et du nouveau avant-projet.

Montant original : 5074 €

Montant de l'avenant : 2225 €

Montant total de la convention : 7299 €

Voté à l'unanimité —~~contre~~—~~abstention~~

N° 2025-05-26-/02 – APPROBATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ARCHITECTES POUR LA RÉNOVATION D'UNE MAISON : AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL ASSOCIATIF ET REHABILITATION D'UN LOGEMENT À MARMINIAC

Présentation du programme architectural technique afin d'engager la phase de consultation des architectes pour la sélection de la maîtrise d'œuvre

Voté à l'unanimité – ~~contre~~—~~abstention~~

N° 2025-05-26-/03 – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LOCATION MAISON GARRY

Besoin de rajouter la possibilité de louer occasionnellement les draps pour les lits.

Trousseau lit 1 personne : 1 drap housse + 1 drap plat + 1 taie oreiller = 18 €

Trousseau lit 2 personnes : 1 drap housse + 1 drap plat + 1 taie oreiller = 25 €

Voté à l'unanimité – ~~contre~~—abstention

N° 2025-05-26-/04 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-POMPON

Principe de participer dans la limite des frais de scolarité à Cazals : 1700 €

Voté à l'unanimité – ~~contre~~—abstention

N° 2025-05-26-/05 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE DE GOURDON

Un élève a intégré la classe de CE2 en ULIS en septembre 2024. Les frais de participation demandés par l'école de Gourdon s'élèvent à 787,99 € pour l'année 2024-2025.

Voté à l'unanimité – ~~contre~~—abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. **Retours de la visite du cabinet pour l'étude de panneaux photovoltaïques** : Afin de pouvoir fixer des panneaux sur le toit, les tuiles doivent avoir moins de 30 ans. Ce n'est pas le cas pour la salle des fêtes qui est passée de grange à salle des fêtes avant 1995. La possibilité d'inclure des panneaux photovoltaïques dans le projet de la maison Moles a été évoquée pour le futur.
2. **Photo habitants 2025** : La proposition et le devis du photographe Christophe PELAPRAT de l'entreprise BILJARA (Fons) ont été retenus pour photo des habitants 2025. Date à fixer, de préférence soit le samedi 6 septembre sinon le 13/9.
3. **Marquage au sol Impasse du Bureau** : Le devis fourni par l'entreprise est assez élevé, on va le faire en interne. Achat d'un panneau d'interdiction de se garer également nécessaire pour empêcher aux usagers du Bocal de s'y garer, même juste pour « quelques minutes ».
4. **CMP mobile** : Une infirmière mobile a été embauchée au CMP. Elle peut être contactée pour rendre visite à des personnes ayant besoin d'un accompagnement. Le service se veut pour toute personne adulte le souhaitant, et pour toute raison (déprime, solitude, deuil, trauma...).
5. **Salle de costumes Atelier Danse** : Benoît va contacter le locataire de l'ancienne boulangerie car Rachel n'arrive pas à le joindre.
6. **Fleurissement du bourg** : date prévue : samedi 14 juin (matin)

7. **Planning arrosage fleurs du bourg** : Rachel va faire un planning
8. **Arrêt PLUi** : Le conseil devra émettre un avis (favorable ou défavorable) concernant le PLUi arrêté. Les conseillers sont invités à prendre connaissance du dossier avant la prochaine réunion.
9. **Date prochain conseil** : 30 juin 2025
10. **Autres questions** : aucune

Les délibérations à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, Mme le Maire lève la séance à 21h20mn